

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE PORTES-LÈS-VALENCE

L'arrêté du Préfet de la Drôme N° 2017237-001 du 25 août 2017 ordonne l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 32 jours, relative à la demande de permis de construire présentée par la société SAS SOLAIRE LES GALLES, en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur l'ancienne décharge Les Galles sur la commune de PORTES-LÈS-VALENCE.

L'enquête publique se déroulera sur le territoire de la commune de PORTES-LÈS-VALENCE du **vendredi 15 septembre 2017 au lundi 16 octobre 2017**.

Monsieur Jacques FINETTI, Ingénieur diplômé ENSC Strasbourg, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est déposé à la mairie de PORTES-LÈS-VALENCE, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par

- voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de PORTES-LÈS-VALENCE 1 Place de la république 26800 PORTES-LÈS-VALENCE, à l'attention du commissaire enquêteur, ou
- par courriel : pref-consultation-enquete-publique1@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique. Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de PORTES-LÈS-VALENCE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Drôme, bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations et propositions, à l'occasion des permanences qu'il tiendra à la mairie de PORTES-LÈS-VALENCE, aux jours et heures suivants :

- vendredi 15 septembre 2017 de 09H00 à 12H00
- mercredi 20 septembre 2017 de 09H00 à 12H00
- jeudi 05 octobre 2017 de 13H30 à 16H30
- lundi 16 octobre 2017 de 13H30 à 16H30.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public à la mairie de PORTES-LÈS-VALENCE, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques).

L'avis de l'autorité environnementale, l'avis d'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, puis la décision sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique, pendant un an.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de
SAS SOLAIRE LES GALLES 17 rue de la Frise BP 183 38042 GRENOBLE CEDEX 9
Sébastien GREHANT, Chef de projets Photovoltaïque/Hydroélectricité
Tél. : 04 76 84 35 98 Portable : 06 99 08 59 51.